

ANNEXE 3 (à lire pour le cours du 28 novembre 2022)

Extrait de *Église en Haute-Loire*, décembre 2021, MAJ en novembre 2022

Un commentaire du credo

Brigitte Cholvy

En introduction, deux points peuvent aider à situer le credo : 1/ Le credo est proclamé le dimanche par la communauté dans le cadre liturgique, et prioritairement dans le cadre du sacrement du baptême, appelé le sacrement de la foi, puisque le néophyte, c'est-à-dire celui qui demande le baptême, doit manifester son adhésion personnelle à la foi de l'Église en le réitant. 2/ Selon les points d'accentuation de la liturgie de la Parole de chaque dimanche, on proclame une version ou une autre : soit le symbole des Apôtres, soit le symbole de Nicée-Constantinople. De fait, plusieurs versions sont apparues au fil des premiers siècles, pas fondamentalement différentes, mais avec des caractéristiques propres, principalement liées à la manière dont les conciles (Nicée en 325 et Constantinople en 381) ont progressivement réfléchi et formulé la divinité du Fils puis celle de l'Esprit.

Une structure et un geste

Dans toutes les versions, la structure fondamentale est visible grâce à un triple « croire en ». De même que la foi chrétienne naissante a inventé des mots ou en a réemployés en leur donnant un autre sens, de même elle a inventé des formules grammaticales telles que ce « croire en ». Ce n'est pas seulement « croire », ni « croire que » ou « croire à ». Ce « croire en » cherche à exprimer, non pas la crédibilité d'une information ou d'une chose, mais la foi en Quelqu'un, en un Dieu personnel. En dessinant la structure trinitaire, le triple « croire en » désigne le Dieu chrétien et, malgré les traductions courantes, cette désignation des trois Personnes de la Trinité n'a pas à être mise en rang d'égalité avec la fin du 3^{ème} article qui précise « croire l'Église » ou « croire à l'Église ».

Par ailleurs, appeler le credo « symbole » signifie que le futur baptisé, comme chacun de nous dans l'assemblée dominicale, s'engage personnellement (c'est la raison pour laquelle le credo commence par « je crois »). Mais cette confiance personnelle se fait selon la foi de l'Église, à laquelle chacun donne son assentiment. C'est en cela qu'il s'agit d'un « symbole », c'est-à-dire qu'en proclamant ensemble le credo, nous nous reconnaissons mutuellement appartenir à la même foi, ce qui vaut tout particulièrement entre Églises et communautés ecclésiales. Ainsi, le credo permet de manifester une adhésion personnelle, un élan de foi, et de proclamer un contenu objectivé, auquel il faut être initié (cf. les sacrements dits de l'initiation : baptême, confirmation et eucharistie).

Les trois articles

Toutes les credos se composent donc de trois articles qui expriment successivement le contenu de la foi chrétienne en Dieu unique, qui est Père, Fils et Saint-Esprit.

Dieu le Père est proclamé créateur de tout ce qui existe, non seulement des humains mais aussi de tout le réel (« ciel et terre », « univers visible et invisible » signifient cette totalité), sachant que le Fils est « celui par qui tout a été fait » et que l'Esprit est celui « qui donne la vie », ce qui manifeste que c'est la Trinité toute ensemble, selon les attributs de chaque Personne, qui crée continument.

Ensuite, le 2^{ème} article, qui est le plus long, concerne Jésus-Christ, à la fois dans sa divinité de Fils unique (« notre Seigneur ») et dans son humanité. Il importe, en effet, que la communauté raconte sa vie d'homme (« conçu », « né » de Marie), date sa passion-crucifixion, sa mort et son ensevelissement (« sous Ponce Pilate »), annonce le cœur de sa foi : sa résurrection « le troisième jour selon les Ecritures » et parle de sa destinée en Dieu (« assis à la droite du Père ») et de sa tâche à venir (« juger les vivants et les morts »). En effet, le salut ainsi réalisé (vie et réconciliation avec Dieu)

n'est pas l'exploit d'un homme-héros, mais un acte divin, puisqu'il est « descendu du ciel » car il est pleinement Dieu (« Dieu né Dieu », « consubstantiel au Père ») (la précédente traduction en français indiquait de « même nature que le Père ») pour traduire le terme *homoousios* fixé par le concile de Nicée) et éternellement existant (« engendré non pas créé »).

Enfin, l'article concernant l'Esprit Saint, d'abord avec peu de mots dans le symbole des Apôtres, est plus développé dans les versions après le concile de Constantinople qui justement a réfléchi à la divinité de l'Esprit Saint (« il est Seigneur »), dans ses particularités propres, à savoir que l'Esprit ne parle pas par lui-même (« il procède ») mais qu'il fait parler, avec l'exemple fondateur des prophètes et aujourd'hui avec l'Église. C'est ainsi que l'Esprit et l'Église sont liés dans le même article et c'est à cette condition, malgré tous ses errements, qu'il est possible de déclarer l'Église « sainte », fidèle à la tradition des Apôtres (« apostolique ») et dans la recherche incessante de l'unité et de la catholicité. En outre, croire en l'Esprit Saint dans l'Église, c'est en même temps avoir la capacité de déclarer ce qu'il en sera pour les humains selon les promesses de Dieu : communion (« communion des saints »), pardon et justice (« rémission des péchés »), vie et gloire (« vie éternelle ») et « résurrection de la chair »).

Ainsi, le credo proclamé dans l'assemblée, permet de se reconnaître les uns et les autres appartenant à la même foi, manifeste par sa structure la confession trinitaire avec, en son centre, la résurrection, et débouche sur la promesse pour chacun et ensemble de la vie en plénitude avec Dieu.